



# ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

## Sur la fleuraison de bidonvilles à Marseille

Question orale n° 494

### Texte de la question

Mme Gisèle Lelouis attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur et des outre-mer sur la situation des bidonvilles à Marseille et plus précisément dans la troisième circonscription des Bouches-du-Rhône. Ces quartiers, qui abritent groupes scolaires, commerces et habitations, sont actuellement confrontés à de grandes difficultés pour leurs habitants, liés à la présence et donc à l'occupation illégale récurrente au gré des expulsions par la communauté Rom. Des logements informels sont construits, comme dans le quartier de Saint-Gabriel, systématiquement accompagnés de décharges sauvages où l'on retrouve : voitures brûlées dangereuses pour le voisinage avec les fumées toxiques dégagées, débris de toute sorte sur lesquels les rats prolifèrent. Malgré les nombreuses interventions policières, vols et agressions sur les riverains se multiplient aux alentours de ces bidonvilles. Depuis les années 2000, les quartiers de la circonscription de Mme la députée voient une détérioration considérable de la qualité de vie des habitants en raison de cette présence illégale. Aussi, au nom des habitants de sa circonscription, elle lui demande ce qu'il compte faire pour faire cesser ces situations intolérables et expulser réellement hors du territoire les auteurs de trouble éligibles aux OQTF.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Gisèle Lelouis](#)

**Circonscription :** Bouches-du-Rhône (3<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement National

**Type de question :** Question orale

**Numéro de la question :** 494

**Rubrique :** Ordre public

**Ministère interrogé :** Intérieur et outre-mer

**Ministère attributaire :** Intérieur et outre-mer

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [9 janvier 2024](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [9 janvier 2024](#)

**Question retirée le :** 30 janvier 2024 (Séance de QOSD annulée)